

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 16 octobre 2015

Communiqué de presse

Élections des conseillers à l'assemblée de Martinique des 6 et 13 décembre 2015 Dépôts de candidatures

Dans le cadre des élections des conseillers à l'Assemblée de Martinique qui auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015, la préfecture vous informe des dispositions prises pour la réception des candidatures :

Les candidatures seront reçues **uniquement en préfecture du lundi 02 au lundi 09 novembre 2015**. Les candidats ou leur mandataire devront se présenter à l'accueil général de la préfecture située rue Louis Blanc, à droite après l'entrée.

La réception des candidatures se fera aux heures suivantes:

lundi 02 novembre 2015	8 h 30 à 13 h 00
mardi 03 novembre 2015	8 h 30 à 12 h 30/14 h 30 à 16 h 30
mercredi 04 novembre 2015	8 h 30 à 12 h 30
jeudi 05 novembre 2015	8 h 30 à 12 h 30/14 h 30 à 16 h 30
vendredi 06 novembre 2015	8 h 30 à 12 h 30
lundi 09 novembre 2015	8 h 30 à 12 h 00 (heure limite).

Le « mémento du candidat à la CTM » sera mis en ligne prochainement sur le site de la préfecture de Martinique :

<http://www.martinique.pref.gouv.fr>

Rubrique Préfecture/Nos missions/Élections/Élections CTM 2015/Candidats

Les candidats peuvent toutefois remplir les dossiers de candidatures en ligne sur le site du ministère de l'intérieur : <http://www.interieur.gouv.fr> rubriques « régionales 2015 » déclaration de candidatures.